



Directive relative aux frais d'inscription au congrès international de l'ALAI 2018

1. Objet

La présente directive a pour objet d'établir les règles relatives aux frais d'inscription au Congrès international ALAI 2018, organisé par ALAI Canada, qui se tiendra à Montréal, du 12 au 14 septembre 2018.

2. Champ d'application

Sauf exception, la présente directive s'applique à tous les participants au congrès ainsi qu'aux personnes accompagnantes.

3. Frais d'inscription

a) Frais du congrès

Les frais d'inscription suivants s'appliquent :

Frais d'inscription	Inscription anticipée jusqu'au 31 mai 2018	Inscription régulière à compter du 1 ^{er} juin 2018 *
Membre	495 \$ CA	595 \$ CA
Non-membre	645 \$ CA	745 \$ CA
Étudiant	-	395 \$ CA
Personne accompagnante	-	195 \$ CA

* les inscriptions sur place sont soumises à disponibilité.

Les frais d'inscription « membre », « non-membre » et « étudiant » sont valables pour un participant et comprennent l'admission aux sessions scientifiques et la documentation afférente remise sur place, les pauses-café, les déjeuners, le Cocktail de bienvenue et la Soirée de clôture.

Les frais d'inscription de la personne accompagnante sont valables pour une personne et comprennent le Cocktail de bienvenue et la Soirée de clôture.

b) Activités optionnelles de la personne accompagnante :

Les frais d'inscription suivants s'appliquent :

Activités :	Frais d'inscription
Balade culturelle et architecturale sur le Plateau Mont-Royal & Mile End Jeudi 13 septembre 2018 à 9 h 30	55 \$ CA
Visite culturelle du Golden Square Mile et Quartier McGill Jeudi 13 septembre 2018 à 15 h	40 \$ CA
Montréal en saveurs! Visite du Marché Jean-Talon Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h	51 \$ CA
Vieux-Montréal historique Vendredi 14 septembre 2018 à 15 h	35 \$ CA



Directive relative aux frais d'inscription au congrès international de l'ALAI 2018

c) Excursion optionnelle

Valable pour le participant au congrès ou pour la personne accompagnante.

Excursion :	Frais d'inscription
Visite des Cantons de l'Est - Excursion post-congrès Samedi 15 septembre	135 \$ CA

d) Taxes applicables

La Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) s'ajoutent aux frais d'inscription. En date du 1^{er} janvier 2018 ces taxes étaient respectivement de :
5% (TPS) et 9,975% (TVQ).

4. Modalités de paiement

Les frais d'inscription et les taxes applicables doivent être payés par carte de crédit grâce à la plateforme transactionnelle du site d'inscription.

La confirmation de l'inscription au congrès et aux activités optionnelles, le cas échéant, suivra la réception du paiement.

5. Annulation/Absence

Toute demande d'annulation doit être acheminée à l'ALAI Canada par écrit à l'adresse courriel suivante : alaican@aei.ca. En cas d'annulation avant le 15 juin 2018, les frais d'inscription au congrès et les taxes applicables seront remboursés, mais une pénalité de 100 \$ CA plus taxes sera facturée. En cas d'annulation après cette date ou en cas d'absence d'une personne au congrès, le montant total des frais d'inscription et des taxes applicables sera facturé.

Les frais d'inscription et les taxes applicables pour les activités optionnelles ne sont pas remboursables après le 15 juin 2018. Toutefois, en cas d'annulation de l'une ou l'autre de ces activités, le montant payé pour l'activité annulée sera intégralement remboursé.

6. Entrée en vigueur

La présente directive est entrée en vigueur le 3 octobre 2018, jour de son adoption par le conseil d'administration de l'ALAI Canada.